

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 581.638

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Voiture automobile servant de jouet pour enfant.

M. PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER résidant en France (Seine).

Demandé le 14 mai 1924, à 16^h 5^m, à Paris.

Délivré le 30 septembre 1924. — Publié le 3 décembre 1924.

La présente invention a pour objet un dispositif de propulsion de voiture automobile servant de jouet pour enfant, qui permet de réaliser aussi facilement la marche arrière que
5 la marche avant, la commande se faisant au moyen d'un palonnier actionné par le conducteur et qui communique à l'aide d'une bielle, un mouvement de rotation à un volant manivelle relié par une chaîne ou tout autre
10 dispositif à l'essieu moteur de la voiture.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre la manière dont l'invention est réalisée.

15 La fig. 1 est une vue en élévation représentant le mécanisme de propulsion de la voiture, celle-ci ayant la forme d'une 5 HP Citroën, en réduction.

20 La fig. 2 est une vue correspondante en plan, la carrosserie et la partie supérieure de la voiture étant enlevée.

Le dispositif de propulsion est formé par un palonnier 1 pouvant pivoter autour d'un axe vertical 2 et portant à ses deux extrémités
25 deux pédales 3 et 4, montées à pivot et dans lesquelles peuvent s'engager les pieds du conducteur; un mécanisme articulé formant parallélogramme déformable maintient les pédales 3 et 4 toujours parallèles à elles-mêmes
30 dans leur déplacement. Ce mécanisme est constitué par une tige 2^a pivotant en un point

fixe 2^b et dont les extrémités sont articulées en 3^a et 4^a sur des prolongements identiques des pédales. L'axe 2 du palonnier porte à sa partie inférieure un levier 5 à l'extrémité duquel est monté par un joint à rotule, l'extrémité antérieure d'une bielle 6 dont l'autre extrémité 7 est reliée par un joint rotule à un point de la périphérie d'un volant-manivelle 8. La rotation du volant 8 est transmise par une chaîne 10 à un pignon 11 calé sur l'essieu
35 40 arrière 12 de la voiture.

Cet essieu arrière 12 est monté sur le châssis 13 de la voiture par l'intermédiaire de demi-ressorts 14. Le mode de suspension de la voiture sur l'essieu avant se fait d'une manière
45 analogue par des demi-ressorts 15.

Les roues avant sont montées sur des fusées 16 et 17 pivotant autour d'axes verticaux 16^a et 17^a et reliées à une barre de direction 18
50 par un système de leviers approprié 19 et 20. Le volant de direction est monté sur une tige 21 terminée à sa partie inférieure par un doigt de direction 22 qui, par l'intermédiaire d'une tringle 23, commande le mouvement de la barre de direction 18 et par suite la rotation
55 des roues.

Enfin, un levier 24 commande l'action d'un frein à ruban enroulé autour du volant 8.

On conçoit que pendant le fonctionnement, l'action des pieds sur le palonnier fait
60 tourner le volant 8 par l'intermédiaire de la

bielle 6 dont l'extrémité antérieure prend un mouvement alternatif horizontal de droite à gauche et de gauche à droite, tandis que sa partie postérieure prend un mouvement de rotation dans le plan vertical autour de l'axe 9. On voit que suivant la position de l'extrémité 7 à l'arrêt, par rapport au point mort, le mouvement du palonnier dans un sens ou dans l'autre permettra à l'enfant de faire marche avant ou marche arrière, avec la plus grande facilité; il pourra également passer tout naturellement de la marche avant à la marche arrière et inversement, ce qui est impossible avec les jouets actuels.

15 Ce système de commande permet de réaliser une voiture servant de jouet pour enfant dont la forme extérieure peut se rapprocher autant qu'on le désire d'une véritable voiture automobile d'un type connu, la voiture étant équipée

20 comme une voiture automobile ordinaire et comportant des phares 25, des ailes 26, etc. Par exemple la carrosserie peut être celle d'une 5 HP Citroën.

Il va de soi que des modifications pourraient

être apportées aux dispositifs qui viennent 25 d'être décrits sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ.

Cette invention comprend :

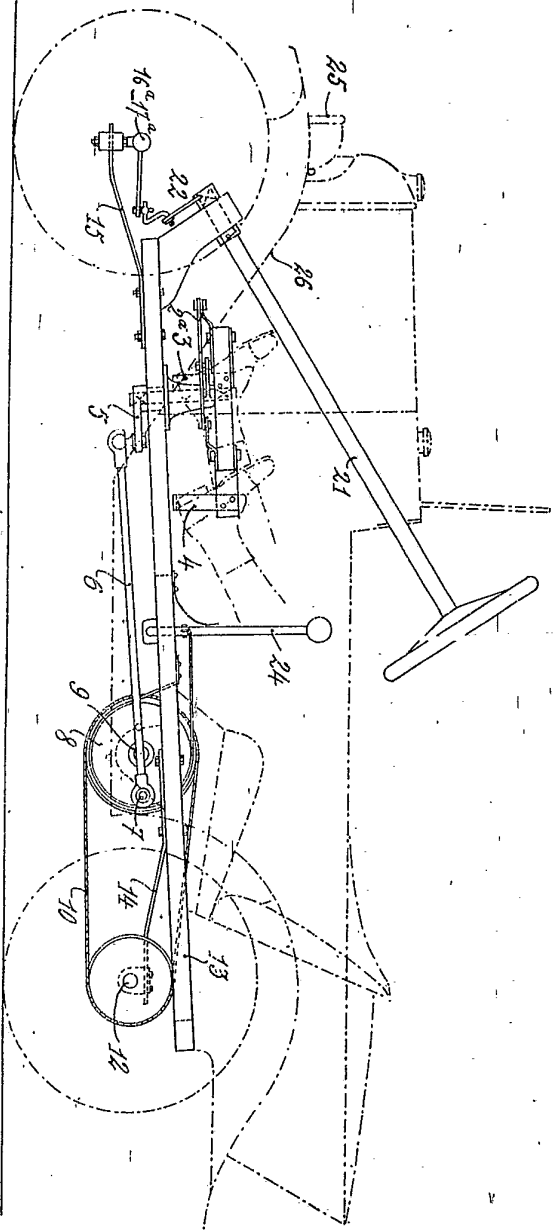
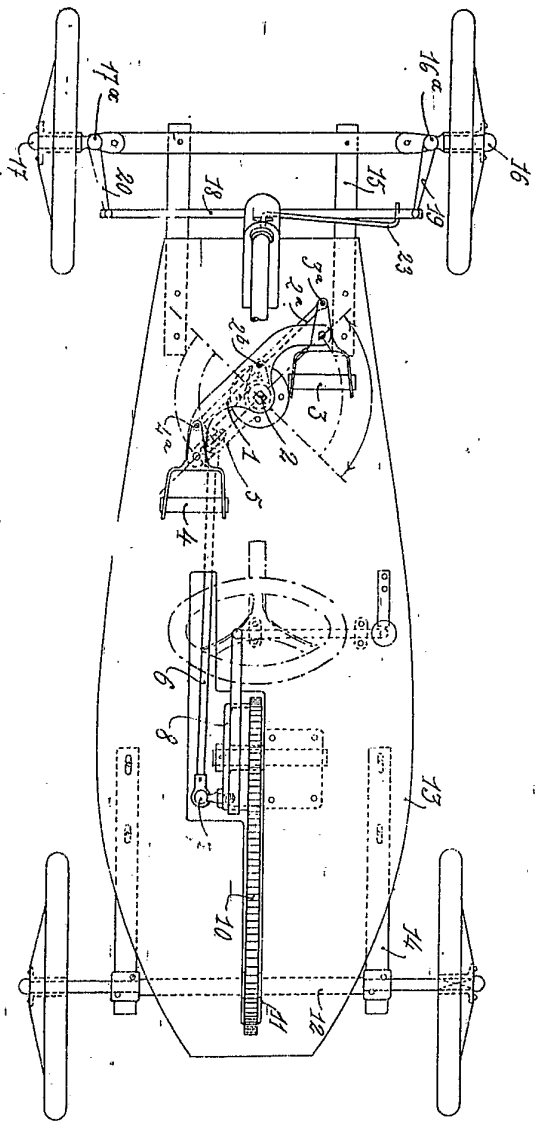
1° Un mécanisme de propulsion pour voi- 30
ture automobile servant de jouet pour enfants, permettant de faire marche avant et marche arrière, lequel mécanisme est constitué par un palonnier horizontal dont le déplacement alternatif produit, par l'intermédiaire d'une 35
transmission à levier, bielle et manivelle ou volant manivelle, la rotation de l'essieu arrière ou d'un arbre relié au dit essieu par une transmission à chaîne ou autre, la bielle étant montée de préférence à rotule à ses extrémités. 40

2° La liaison des pédales par un mécanisme articulé, formant parallélogramme déformable, maintenant les pédales dans la même direction pendant leur déplacement alternatif.

PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.



N° 581.638

